



COMMUNIQUÉ

Le bureau d'aide juridique de Lac-Mégantic relocalisé

Montréal, le 16 juillet 2013 – Le bureau d'aide juridique de Lac-Mégantic, qui a été rasé par les flammes le 6 juillet dernier, est relocalisé temporairement au **4336 rue Laval** à Lac-Mégantic.

« La clientèle de la région de Lac-Mégantic admissible à l'aide juridique peut compter sur la présence d'une avocate d'expérience, M^e Nathalie Gaulin et son équipe pour obtenir des services juridiques dans plusieurs domaines de droit » déclare M^e Mario J. Proulx, directeur général du Centre communautaire juridique de l'Estrie.

M^e Gaulin peut aussi compter sur le support de l'équipe du bureau d'aide juridique de Sherbrooke.

Pour plus d'information, vous pouvez téléphoner au **819-583-1214** ou visiter le site Internet www.ccje.qc.ca.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle, en droit de la santé mentale, en droit de l'immigration et en droit des jeunes. Elle sera l'organisme chargé également des services offerts en vertu de la *Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale* dont le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : <http://www.csj.qc.ca> .

-30-

Source : M^e Richard La Charité, rlacharite@csj.qc.ca
Directeur du Service des communications
(514) 873-3562, poste 261